

Les groupes MIVigne du Maine et Loire

La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire a su **mobiliser** très tôt des vignerons **sensibilisés** et impactés par le **dépérissement du vignoble** pour créer, fin 2017, 1 groupe dans le secteur Anjou et 1 groupe dans le saumurois, ainsi que 3 pépiniéristes partenaires de la démarche (pépinière Gibault, pépinière Viaud et pépinière de l'Anjou). Les viticulteurs **ont partagé** leurs connaissances et expériences pour **démultiplier** leurs savoir-faire sur le terrain et ainsi être des **catalyseurs** dans le **transfert** des bonnes pratiques.

13 viticulteurs acteurs : Marie Guégniard (Champ sur Layon), Damien Laureau (Savennières), Patrick Baudouin (Chaudefond sur layon), Emmanuel Ogereau (Saint Lambert du Lattay), Philippe Socheleau (Saint Aubin de Luigné), Pierre Ménard (Faye d'anjou), Vincent Gastineau (Clos cristal), Frédéric Bodineau (Les Verchers sur layon), Antoine Véron (Varrains), David Esnault (Dampierre sur Loire), Guillaume Pire (Vaudelnay), Mathieu Vallée (Parnay), Thierry Chancelle (Turquant).

Animateur : Thomas Chassaing conseiller viticole à l'ATV 49 / Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Le fonctionnement des groupes



Animation : Réunion initiale en salle : **recensement** des techniques empiriques efficaces et **émergence** d'idées novatrices dans la lutte contre le dépérissement (**arbre à problème avec post-it et brainstorming**) / **Accompagnement** sur le terrain : **mise en place et suivi** des essais) / **10 Rendez-vous techniques** : **partage** des pratiques et des résultats (**débat, stimuler les échanges**) / **2 Réunions bilan en salle et sur le terrain** : **analyse** des résultats, **reconduction, révision** des protocoles, **nouvelles actions**, plan de **communication / transfert**, évaluation du **fonctionnement** du groupe (**diaporamas, débats, vidéos**) **2 voyages d'étude** : Sancerre et Champagne.

Thématiques de dépérissement travaillées : Maladies du bois : esca / Qualité de la taille / Regreffage en place de ceps mort/ Qualité des plants et pépinières/ Cou lure / Complantation / Gel de printemps.

Essais en place : Recépage / Curetage / recépage cureté / Huiles essentielles/ Eau oxygénée/



Résultats d'expérimentations sur le recépage par marquage du tronc

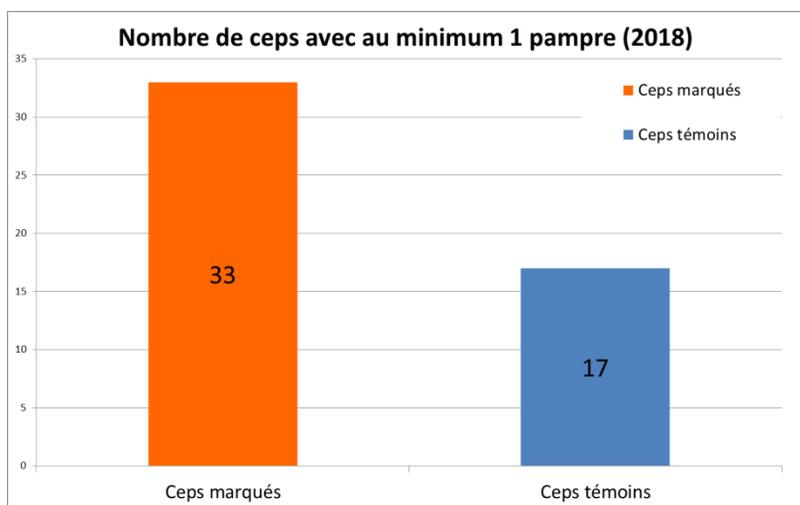


Une interrogation sur l'efficacité des marques de sécateur sur le tronc pour faciliter le développement de pampres sur le tronc a émergé du groupe. Un essai a été mis en place en Avril 2018 et un suivi sur les millésimes 2018 et 2019.

L'expérimentation se déroule sur une parcelle de 20 ans, fortement impactée par l'esca. Le vigneron souhaite recéper un maximum de ceps sur plusieurs années. 150 ceps ont reçu une marque de 4 cm de chaque coté (voir photo ci-contre) du tronc et les ceps du rang adjacent servent de témoins (150 ceps) sans marques.

Pour 2018, le marquage multiplie le démarrage de pampres par 2, mais ne représente en proportion que 22% des pieds marqués pour 11 % sur les ceps témoins. C'est donc une action pluriannuelle à établir pour recéper toute la parcelle. En 2019, les rangs marqués n'ont pas induit plus de démarrage de pampres que les ceps témoins. L'effet ne semblerait pas se poursuivre l'année suivante.

NB : Le nombre de pampres est très liés aux paramètres : âge, vigueur, cépage et mode d'ébourgeonnage. L'efficacité de cette technique est probablement meilleure sur les vignes plus jeunes car le réservoir en yeux latents sur le vieux bois est plus conséquent.



Expérimentations sur le « recépage cureté » : Domaine Bourdin-Chancelle



Méthode du recépage cureté :

- 1) 1 ou 2 ans avant, un pampre dans l'axe du rang et le plus bas possible est conservé et attaché au vieux tronc.
- 2) Quand la base du pampre atteint 1/3 du diamètre du vieux tronc, supprimer ce dernier en laissant 2 fois son diamètre comme cône de dessèchement
- 3) Nettoyer à l'aide d'une tronçonneuse adaptée au curetage tout l'amadou (surtout dans le point de greffe)
- 4) Reforme votre nouveau tronc en Poussard, en orientant bien les yeux des coursons pour former votre nouveau tronc sans couder les flux de sève.

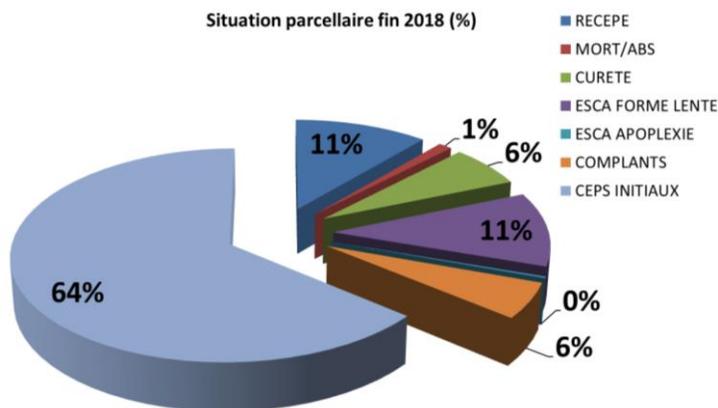
Témoignage et observations d'un vigneron sur le recépage cureté et le curetage :

Thierry Chancelle, vigneron à Turquant, Domaine Bourdin-Chancelle (Saumur-Champigny)

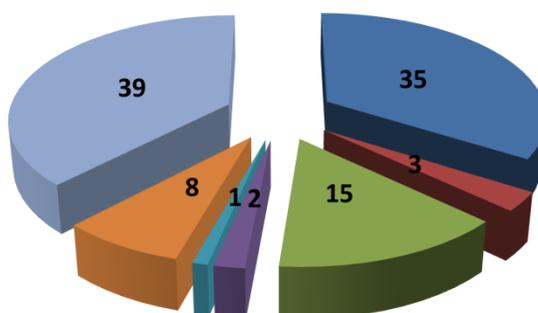
« Cette parcelle fait du liquoreux, elle est assez jeune et je souhaitais la conserver, mais elle partait à la dérive avec l'esca. De nombreux ceps ont été curetés, si je m'y mettais pas, j'aurais dû l'arracher assez vite. Au début, c'est un peu compliqué à mettre en œuvre, il faut former ses salariés. Cette année on en fera encore plus que l'année dernière, et désormais sur le domaine, on surveille les vignes entre 15 et 20 ans et on intervient. Le recépage cureté c'est rapide et simple. Pour moi on concilie réussite et économique. Beaucoup de réussite. Ce que j'ai vu cette année, c'est les premier recépage qui produisent comme les vieux ceps ! Le résultat est spectaculaire ! »



Situation parcelle fin 2018 (%)



Situation parcelle fin 2020 (%)



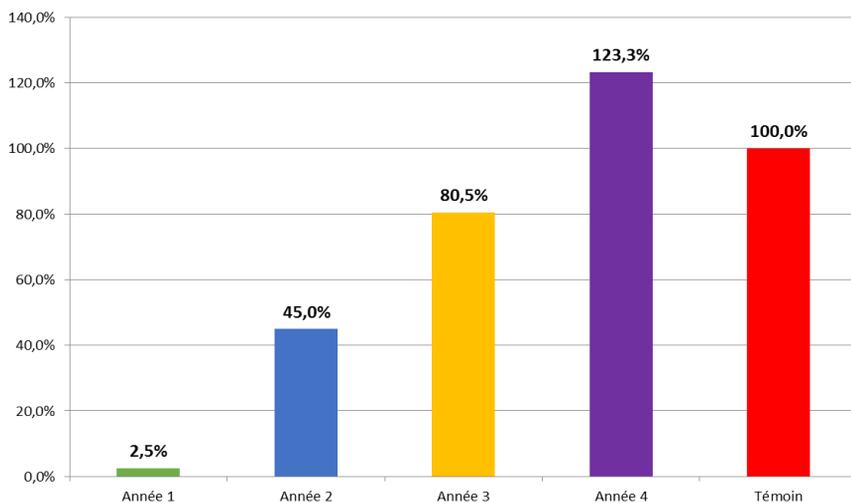
Trajectoire d'une parcelle MIVigne, face à l'esca :

L'approche de lutte contre l'esca est ici multiple : la conservation d'un pampre par vieux ceps tous les ans permet de recéper puis cureter la base de l'ancien tronc. En 2 ans de suivi MIVigne, le nombre de **pieds recépés/curetés a triplé**. Dans le même temps, le nombre de pieds simplement **cureté a doublé**. La part de complants est stable, mais le **nombre de ceps symptomatiques d'esca est passé de 11% à 3%**. Ces chiffres sont à évaluer sur la durée puisque le pourcentage de ceps symptomatiques varie aussi dans le temps.

Le rendement est donc maintenu grâce au recépage cureté et au curetage.

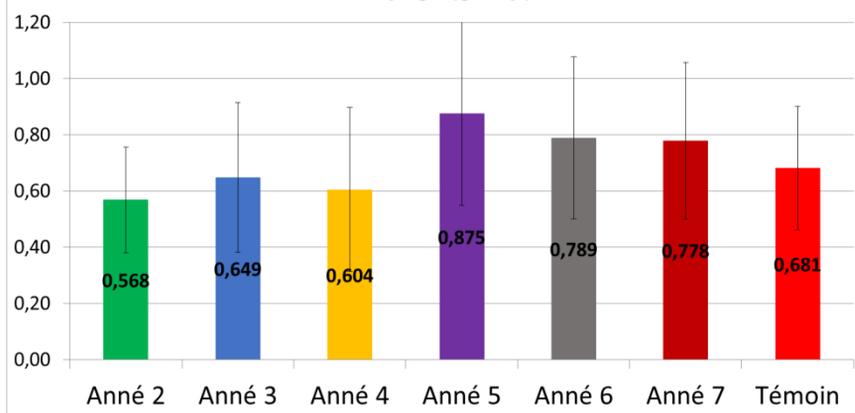


Pourcentage du poids de vendange produit par des ceps recépés de différents âges par rapport aux ceps initiaux de la parcelle



Info parcelaires : AOP Coteaux de Saumur / SOL : Argilo-calcaire / RU = 85 mm / Chenin (cl. 1018) Fercal / Plantation : 2003

Poids de bois de taille par cep en fonction de l'âge du recépage (g/cep)



↑ Pour 2020, les pesées de vendanges ont été suivies sur les recépages de l'année (année 1) jusqu'en année 4, puis comparés aux ceps asymptotiques et d'origine de la parcelle. Il s'agit d'un Chenin blanc sur Fercal, planté en 2003. En **année 2**, le poids de vendange des ceps recépés-curetés atteint **45 % du témoin**. En **année 3**, les recépages produisent **80,5 % de la production de ceps sains non recépage**. En **année 4**, la production est de **123 % dans le cadre de cette expérimentation**. Pour conclure, le retour à la production des recépages-curetés est rapide et équivalente avec les pieds témoins à partir des années 3 et 4.

↑ Pour estimer l'évolution des ceps recépés, nous avons pesé les bois de taille début 2021 toujours en comparant à un témoin. Les **années 2,3 et 4 ont un poids de bois de taille inférieure aux témoins** puisqu'il s'agit de la taille de formation. **A partir de l'année 5, on produit plus de bois de taille que sur le témoin**. Une explication physiologique serait nécessaire, mais nous n'en sommes qu'à l'élaboration d'hypothèses concernant la possible expression du **caractère juvénile** issu du pampre devenant un tronc, ou l'édification de **nouveaux flux de sève performants et sans perte hydraulique** à cause de plaies de tailles, ou encore le **rapport biomasse souterraine/aérienne très élevé** à la suite de cette opération de recépage cureté. A suivre !

Combien ça coûte ? et combien ça rapporte ?

Temps de travaux :

Recépage cureté (moyenne sur 296 ceps) : **2 minutes et 2 secondes**.

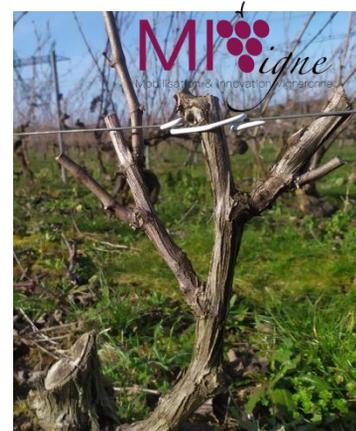
Pourcentage de réussite : **> 95 %**.

Pour 5 % de ceps/an/ha à 4500 pied/ha : **7h39 /ha /an**

Retour sur investissement : recépage de 3 ans = 80 % rendement normal
de 4 ans = 100 % ou plus rendement normal

Mes remerciements à tous les vignerons MIVigne du Maine et Loire sans qui ces résultats n'auraient jamais vu le jour, ainsi qu'au financeur de l'action MIVigne via le PNDV

CONTACTS CA PAYS DE LA LOIRE : Thomas Chassaing, thomas.chassaing@pl.chambagri.fr



Ce projet est soutenu par les interprofessions de bassins (InterRhône, le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence, InterVins SudEst, InterLoire, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac, le Comité National du Pineau des Charentes) qui participent au financement du Plan National Dépérissement du Vignoble, via le CNIV et sont membres actifs des Comités de pilotage du projet.

PLAN NATIONAL DÉPÉRISSEMENT DU VIGNOBLE

